

ODDO BHF GENERATION

CR-EUR FR0010574434; CI-EUR FR0010576728; DR-EUR FR0010576736; GC-EUR FR0011605542; CN-EUR FR0012847150; uCRw-EUR FR0013420809; uCRw-CHF [H] FR0013420817; uDRw-EUR FR0013420825; uDRw-CHF [H] FR0013420833; uCPw-EUR FR0013420841; uCPw-CHF [H] FR0013420858; uDPw-EUR FR0013420866; uDPw-CHF [H] FR0013420874

Paris, le 15 octobre 2026

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP ODDO BHF GENERATION (ci-après le « **Fonds** ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

❖ 1- QUELS CHANGEMENTS VONT INTERVENIR SUR ODDO BHF GENERATION ?

Nous vous informons que ODDO BHF Asset Management SAS (ci-après la « **Société de Gestion** ») a décidé de modifier l'approche extra-financière du Fonds, passant d'une approche centrale à réduite au sens de la Position AMF 2020-03.

Le critère de sélectivité ESG fondé sur la comparaison des notations ESG des émetteurs avec celles de l'univers d'investissement est remplacé par une approche basée sur un objectif d'intensité carbone du portefeuille inférieur à celui de l'indicateur de référence du Fonds.

Le Fonds continue de s'appuyer sur les notations ESG MSCI, tandis que le seuil d'exclusion de 20 % de l'univers d'investissement sont supprimés.

Cette modification n'emporte aucun changement sur la stratégie financière ni sur le profil de rendement/risque du Fonds.

❖ 2- QUAND CETTE OPERATION INTERVIENDRA-T-ELLE ?

Cette opération sera réalisée le 20 octobre 2026.

❖ 3- QUEL EST L'IMPACT DE CETTE OPERATION SUR LE PROFIL DE RENDEMENT / RISQUE DE VOTRE INVESTISSEMENT ?

Modification du profil rendement / risque :	Non
Augmentation du profil rendement / risque :	Non
Augmentation potentielle des frais :	Non
Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :	Non significatif



❖ 4- QUEL EST L'IMPACT DE CETTE OPERATION SUR VOTRE FISCALITE ?

Cette modification n'emporte aucun impact sur votre fiscalité.

❖ **5- QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LE FONDS DONT VOUS DETENEZ DES PARTS ACTUELLEMENT ET LE FUTUR FONDS ?**

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Critères extra-financiers	Article 8 SFDR : Approche centrale en sélectivité, amenant à l'exclusion de 20% des valeurs de son univers d'investissement.	Article 8 SFDR : Approche réduite en amélioration d'intensité carbone L'univers d'investissement n'est plus réduit de 20% de ses valeurs. La stratégie extra-financière est désormais d'assurer une intensité carbone du Fonds inférieure à celle de son indicateur de référence.
	Dans un premier temps, l'équipe de gestion prend en compte les critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) de manière significative, grâce à une approche en sélectivité couvrant une grande majorité des titres de l'univers d'investissement du Fonds conduisant à éliminer au moins 20% de cet univers. Cette approche en sélectivité consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en s'appuyant sur les notes ESG fournies par le fournisseur externe de données MSCI ESG Research. Dans le cas où un émetteur n'a pas été noté par MSCI ESG Research, la Société de Gestion peut recourir à deux options : - o D'abord, l'utilisation de la note ESG attribuée par la Société de Gestion aux titres de l'émetteur concerné. - o Ensuite, si la Société de Gestion n'a pas attribué de note ESG aux titres de l'émetteur concerné, elle peut générer une note ESG de substitution, laquelle est définie, entre autres, par une moyenne basée sur les notes ESG de MSCI selon le secteur d'activité, la taille de l'entreprise et le pays de domiciliation. Le recours à cette note de substitution prend fin dès lors que MSCI ESG Research génère sa propre note ESG pour l'émetteur concerné ou qu'une note ESG est attribuée par la société de gestion. En outre, la société de gestion peut revoir une note ESG fournie par MSCI. Cette revue est effectuée par l'équipe ESG et peut aller jusqu'à la substitution de la note MSCI par une nouvelle note ESG interne. L'équipe de gestion tient compte de la pondération des titres détenus dans le	Dans un premier temps, le Fonds a une approche ESG qui vise à promouvoir la bonne gestion des émissions de carbone : En excluant les émetteurs impliqués dans des secteurs très carbonés tels que le charbon et le pétrole et gaz non conventionnels, comme décrit dans la Politique d'Exclusion de la société de gestion ; Et, dans le même temps, en assurant une intensité carbone moyenne du Fonds, meilleure que celle de son indicateur de référence. Cette approche se décompose en 3 étapes : Première étape : Exclusions Le Fonds applique le socle commun d'exclusion détaillé dans la Politique d'Exclusion de la société de gestion, disponible sur am.oddo-bhf.com. Ce socle couvre notamment le charbon, le tabac et les armes non conventionnelles Deuxième étape : notation ESG Cette étape consiste à prendre en compte la note ESG des titres. L'équipe de gestion s'appuie sur les notes ESG fournies par le fournisseur externe de données MSCI Solutions (Deutschland) GmbH. MSCI utilise une méthodologie attribuant aux émetteurs une note relative à leur secteur, allant de 0 (plus mauvais du secteur) à 10 (meilleurs du secteur), selon leur capacité à gérer les risques et opportunités de développement durable pertinents compte tenu de leurs activités. Notamment, les caractéristiques environnementales et sociales énoncées ci-dessus sont analysées par MSCI: (1) la transition climatique (émissions de carbone, vulnérabilité au changement climatique, opportunités dans les technologies propres et énergies renouvelables), (2) le capital naturel (biodiversité et utilisation des terres, approvisionnement en matières

	portefeuille lors du calcul de la note moyenne ESG du portefeuille. En cas de dégradation de notes ESG des titres investis ou de changement de la méthodologie de notation ESG affectant la note moyenne ESG du portefeuille, le retour à une note moyenne ESG du portefeuille supérieure ou égale à celle de l'univers d'investissement sera réalisé en tenant compte des intérêts des porteurs de parts et des conditions de marché. Au moins 90% des émetteurs du portefeuille ont une note ESG après prise en compte de la pondération de chaque titre. La note ESG moyenne pondérée du Compartiment doit être supérieure ou égale à celle de l'univers d'investissement	premières et stress hydrique) et (3) les droits humains et le capital humain (santé et sécurité, développement du capital humain, gestion de la main-d'œuvre, relations avec les communautés, confidentialité et sécurité des données, sécurité et qualité des produits). MSCI fournit également une note ESG pour les fonds, en plus de celles pour les émetteurs décrite ci-dessus. Dans le cas où un émetteur n'a pas été noté par MSCI Solutions (Deutschland) GmbH, la Société de Gestion peut recourir à deux options : - Dans un premier temps, l'utilisation de la note ESG attribuée par la Société de Gestion aux titres de l'émetteur concerné. - Dans un second temps, si la Société de Gestion n'a pas attribué de note ESG aux titres de l'émetteur concerné, elle peut générer une note ESG de substitution, laquelle est définie, entre autres, par une moyenne basée sur les notes ESG de MSCI selon le secteur d'activité, la taille de l'émetteur et le pays de domiciliation. Le recours à cette note de substitution prend fin dès lors que MSCI Solutions (Deutschland) GmbH génère sa propre note ESG pour l'émetteur concerné ou qu'une note ESG est attribuée par la société de gestion. En outre, la société de gestion peut revoir une note ESG fournie par MSCI. Cette revue est effectuée par l'équipe ESG et peut aller jusqu'à la substitution de la note MSCI par une nouvelle note ESG interne. Au moins 90% des titres qui composent l'actif net du Fonds ont une note ESG après prise en compte des pondérations. Cela permet d'avoir connaissance des principaux opportunités et risques de durabilité sur la majorité de ses encours. Troisième étape : intensité carbone La Société de Gestion prend également en compte l'intensité carbone du Fonds, qui doit être inférieure à celle de son indicateur de référence. En outre, au moins 90% des titres qui composent l'actif net du Fonds dispose d'une intensité carbone, après prise en compte des pondérations de chaque titre et hors liquidités, produits dérivés, souverains et quasi-souverains.
--	---	---

❖ **6- ELEMENTS A NE PAS OUBLIER POUR L'INVESTISSEUR**



Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance des documents d'informations clés mis à votre disposition dans les langues de commercialisation du Fonds sur le site internet <http://am.oddo-bhf.com>, ainsi que du prospectus disponible en langues française et anglaise sur le site internet <http://am.oddo-bhf.com>, et qui peuvent vous être envoyés sur simple demande écrite de votre part auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12, bd de la Madeleine 75009 Paris.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel.

Sachez que nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité, et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération respectueuse.

Nicolas CHAPUT
Président